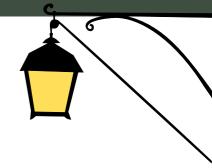
Trewsletter Spéciale





Extinction

Lors du conseil municipal du jeudi 01 février 2024, les élus ont acté l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 05h00 à partir du 15 février dans les villages et dès le 15 avril 2024 pour les stations .



Arrêté du Maire n°2024-A012 ICI



Trewsletter Spéciale





Pourquoi l'extinction de nuit?

<u>Économie d'énergie:</u> En réduisant la consommation d'électricité pendant la nuit, la commune contribue à une gestion plus durable des ressources énergétiques.

Réduction de la pollution lumineuse: L'éclairage nocturne engendre une pollution lumineuse qui nuit à l'environnement et la santé. En éteignant les lumières, on voit plus les étoiles et cela perturbe moins la faune.

<u>Le bien-être:</u> Une faible luminosité favorise un bon sommeil. La création d'un environnement propice au repos et à la récupération est facilité par l'extinction de l'éclairage public.

<u>Préservation de la biodiversité:</u> La biodiversité est favorisée par l'extinction des lumières. Cela réduit les + perturbations dans les cycles naturels des espèces et préserve leur habitat.

